

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 2174/2002 de la Banque centrale européenne du 21 novembre 2002 modifiant le règlement BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires (BCE/2002/8)

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 330 du 6 décembre 2002)

Page 32, le tableau doit se lire comme suit:

«Tableau 1

Encours

Données à fournir selon une périodicité mensuelle

BILAN POSTES	A. National									B. Autres États membres participants									C. Reste du monde	D. Non attribué
	IFM (3)	Dont: établissements de crédit soumis aux RO, BCE et BCN	Administrations publiques		Autres secteurs résidents					IFM (3)	Dont: établissements de crédit soumis aux RO, BCE et BCN	Administrations publiques		Autres secteurs résidents						
			Admi- nistrat- ion centrale	Autres adminis- trations publiques	Total	Autres intermé- diaires financiers + auxiliaires financiers (S.123 + S.124)	Sociétés d'assu- rance et fonds de pension (S.125)	Sociétés non finan- cières (S.11)	Ménages + insti- tutions sans but lucratif au ser- vice des ménages (S.14 + S.15)			Admi- nistrat- ion centrale	Autres adminis- trations publiques	Total	Autres intermé- diaires financiers + auxiliaires financiers (S.123 + S.124)	Sociétés d'assu- rance et fonds de pension (S.125)	Sociétés non finan- cières (S.11)	Ménages + insti- tutions sans but lucratif au ser- vice des ménages (S.14 + S.15)		
																			(s)	(t)

PASSIF

10. Titres d'OPC
monétaires ⁽⁶⁾

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--